



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1515

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Fons**

objet : **Exploitation de la station d'épuration - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence et publicité**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

**Conseil du 19 septembre 2016****Délibération n° 2016-1515**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Saint Fons

objet : **Exploitation de la station d'épuration - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence et publicité**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 1 septembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La station d'épuration de Saint Fons d'environ 1 000 000 équivalent-habitants avec 2 fours d'incinération comporte les étapes principales de traitement suivantes : relèvement, prétraitement, traitement primaire, traitement biologique par boues activées et clarification, traitement des temps pluie par décantation lamellaire, traitement de l'azote par voie biologique émissaire dans le Rhône, épaissement gravitaire des boues, déshydratation des boues par centrifugation, incinération des boues et des graisses, désodorisation physico chimique et possibilité d'incinérer des boues externes.

Cette station est actuellement exploitée dans le cadre d'un marché public d'une durée de 5 ans, prolongé par avenant notifié le 10 juin 2015 pour une durée de 1 an. Le contrat arrive à expiration le 11 janvier 2017.

Afin de poursuivre l'exploitation de l'usine, une procédure de marché négocié avec mise en concurrence et publicité a été lancée en application des articles 144-I-1er, 150, 156, 165 et 166 du code des marchés publics pour une durée ferme de 8 ans. Ce marché comprend toutes les prestations nécessaires à l'exploitation de la station d'épuration dans les conditions conformes à la réglementation. Il intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 22 juillet 2016, a classé les offres et choisi l'offre variante n° 2 de l'entreprise SAUR SAS pour un montant de 104 571 918,00 € HT, soit 115 029 109,80 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de prestations pour l'exploitation de la station d'épuration de Saint Fons pour une durée de 8 ans fermes et tous les actes y afférents, avec l'entreprise SAUR SAS pour un montant de 104 571 918,00 € HT, soit 115 029 109,80 € TTC.

**2° - La dépense** au titre du présent marché sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2017 et suivants - compte 6152 - opération n° 2P19O2179 - Épuration sous-traitée.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.**